

1. PRISE EN CHARGE DE DOULEURS DENTAIRES

Thomas, 29 ans, souffre de douleurs dentaires. Il a consulté son dentiste qui lui a prescrit l'ordonnance suivante. 24 heures plus tard, il se plaint de ne pas être suffisamment soulagé et demande du paracétamol 1 g ainsi que du Spedifen, qu'il a l'habitude de consommer pour apaiser ses migraines.

Dr Maryse LOUBIER-FOUIN
Chirurgien dentiste

18 avenue de Monaco
87000 Limoges
Tél. : 05 55 32 98 99

Consultations sur rendez-vous
35 1 42051 1

Lundi 26 avril 2010
Thomas M., 29 ans

- 1) SURGAM 200 :
1 cp 3 fois par jour pendant les repas.
- 2) DAFALGAN CODÉINÉ :
1 à 2 comprimés une à trois fois par jour, sans dépasser 6 par jour.
- 3) ELUDRIL bain de bouche :
1 bain de bouche après chaque repas.

4H2072386054890 - Membre d'une A.G.A. Règlement par chèque accepté

SURGAM
Acide tiaprofénique 200 mg
AINS et antalgique de palier I.

DAFALGAN CODÉINÉ
**Paracétamol 500 mg /
codéine 30 mg**
Association d'un antalgique non morphinomimétique de niveau I, le paracétamol, et d'un antalgique morphinomimétique de niveau II, la codéine.

La prescription

Surgam 200 mg : indiqué dans le traitement de la douleur au cours des manifestations inflammatoires en stomatologie.

Conseils au patient : avaler les comprimés avec un grand verre d'eau, de préférence pendant les repas pour éviter les effets indésirables gastro-intestinaux. Prévenir les conducteurs de véhicules de l'apparition possible de vertiges.

Dafalgan codéiné : indiqué dans le traitement des douleurs d'intensité modérée à intense, ne répondant pas aux antalgiques de palier I.

Conseils au patient : ne pas associer avec de l'alcool, ce qui aggraverait les effets sédatifs et déprimeurs respiratoires de la codéine. Le conditionnement invite à la prudence par un pictogramme de niveau 2 lors de la conduite de véhicules. Attention à la consommation d'autres dérivés morphinomimétiques (autres antalgiques opioïdes, antitussifs codéinés) : le risque de dépression respiratoire et de somnolence serait majoré.

Répondre à la demande du patient

La demande du patient pour de nouveaux antalgiques doit être examinée attentivement. Thomas ne peut associer son traitement actuel avec celui qu'il réclame. Il s'exposerait à une augmentation des risques gastro-intestinaux par une association entre Surgam et Spedifen (ibuprofène 200 mg), qui sont deux AINS. D'autre part, prenant déjà six comprimés de Dafalgan codéiné, s'il ajoute du paracétamol 1 g plusieurs fois par jour, il serait en surdosage de paracétamol, ce qui l'exposerait à un risque hépatique.

Pourquoi le Dafalgan codéiné n'est-il pas efficace chez Thomas ? Plusieurs hypothèses. Pour être active, la codéine doit être métabolisée en morphine dans l'organisme par une enzyme CYP450 2D6. Or, 5 à 10 % de la population caucasienne ne possède pas cette enzyme, ce qui conduit à une non efficacité de la codéine. D'autre part, en traitement chronique, la codéine induit une augmentation des enzymes la métabolisant, ce qui peut diminuer son efficacité analgésique. Thomas se plaignant de migraines régulières, il convient de vérifier avec lui qu'il ne soit pas déjà un consommateur régulier d'antalgiques, chez qui l'abus peut provoquer des céphalées chroniques quotidiennes.